

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2162

30 août 2012

SOMMAIRE

Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l.	103746	Kobu S.à r.l.	103765
Buyadvisor S.à r.l.	103744	Kohl Frères S.à r.l.	103765
EQT SR Holding S.à r.l.	103738	Koko Bar S.à r.l.	103730
ITL Holdings II S.à r.l.	103736	KoMed Home Care S.A.	103761
Jaminska S.A.	103746	KPI Retail Property 26 S.à r.l.	103765
Jemco S.A.	103759	KR Real Estate Corporation S.à r.l.	103766
JER Audrey S. à r.l.	103759	KSG Agro S.A.	103766
JMD Luxinvest S.à r.l.	103759	KS Real Estate Corporation	103766
JMV Aviation	103760	KTS Kensington Square Trust S.à r.l. ...	103766
JPH Financial Holding SA	103760	Lagoon Investment	103767
Jungfrau SICAV SIF	103760	LeaseFin No 1 S.A.	103768
Kailoua S.A.	103762	Le Cap Azur Sàrl	103767
Kano S.A.	103762	Le Delage S.A.	103767
Karben S.à r.l.	103761	Lee Cooper Group	103768
Kenny S.A.	103762	Lee Cooper International Management S.à r.l.	103768
Key-Way S.à r.l.	103762	Linksfield S.à r.l.	103768
K.F. Finance S.A.	103760	L.K Promotions S.A.	103767
K.F. Invest SA	103761	Lux Direct Rep S.à r.l.	103769
Kikuoka Luxembourg S.A.	103763	Lux Euro-Asian Investments III	103769
Kirchberg Investment Management S.à r.l.	103731	Lux Rep S.à r.l.	103769
Kirchberg Investment Management S.à r.l.	103760	Luxtom S.à r.l.	103769
KKR Columba Four S.à r.l.	103763	Marienplatz	103760
KKR Columba One S.à r.l.	103763	Matterhorn Topco & Cy S.C.A.	103750
KKR Columba Three S.à r.l.	103763	Maximilian Centre	103762
KKR Columba Two S.à r.l.	103764	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	103776
KKR International Flooring 1 S. à r.l.	103764	Namrun Finance S.A.	103761
KKR International Flooring 2 S. à r.l.	103764	Oneida S.à r.l.	103764
KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l. ..	103764	Patrick S.A.	103765
KKR NXP Investor S.à r.l.	103763	PSB Finance S.A.	103767
Klöckner Investment S.C.A.	103761	Raya S.A.	103775
Kloutchi International Sàrl	103765	Société Civile Immobilière de Helfent ..	103769
		SRE Holding Sàrl	103756

Koko Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 170.471.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul EHIEMUA, consultant, né le 28 décembre 1975 à Benin City (Nigeria), demeurant à L-1354 Luxembourg, 28, Allée du Carmel.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «KOKO BAR S.à r.l.».**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Paul EHIEMUA, prénommé.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (EUR 700,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée, Monsieur Paul EHIEMUA, prénommé

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EHIEMUA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098414/60.

(120134911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Kingstone Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.312,

being the holder of five thousand three hundred twelve (5,312) shares,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 July 2012.

2) Hemstone Holding B.V., a public company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its office address at 208-214, Herengracht, NL-1016BS Amsterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 34291821,

being the holder of one thousand eight hundred seventy-six (1,876) shares,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 July 2012.

3) Kirchberg Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.599,

being the temporary holder of five thousand three hundred twelve (5,312) shares, present and deliberating with the other shareholders of the Company on item 1 of the agenda, without being entitled to vote,

here represented by Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 July 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties are all shareholders of Kirchberg Investment Management S.à r.l., (hereinafter the "Company"), aforementioned, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER on 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1745, page 83.745, on 15 July 2008. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of the Maître Jean SECKLER on 2 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1871, page 89.778, on 11 September 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred twelve euros (EUR 5,312) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to seven thousand one hundred eighty-eight euros (EUR 7,188) by cancellation of five thousand three hundred twelve (5,312) sharequotas of one euro (EUR 1) each, all temporarily held by the Company.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred twelve euros (EUR 5,312) so as to raise it from its current amount of seven thousand one hundred eighty-eight euros (EUR 7,188) up to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) through the issue of five thousand three hundred twelve (5,312) sharequotas of one euro (EUR 1) each.

3. Creation of different classes of shares divided into class A shares (the “Class A Sharequotas”) and class B shares (the “Class B Sharequotas”);

4. Conversion of the existing six thousand two hundred fifty (6,250) sharequotas held by Kingstone Investment S.à r.l. aforementioned, into six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Sharequotas, and the existing six thousand two hundred fifty (6,250) sharequotas owned by Hemstone Holding B.V., aforementioned, into six thousand two hundred fifty (6,250) Class B Sharequotas;

5. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

6. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company.

7. Amendment of article 18 of the articles of association of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders, having reviewed the interim financial statements of the Company as at 16th July 2012, decides to reduce the subscribed share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to seven thousand one hundred eighty-eight euros (EUR 7,188) by cancellation of five thousand three hundred twelve (5,312) shares of one euro (EUR 1) each, all temporarily held by the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred twelve euros (EUR 5,312) so as to raise it from its current amount of seven thousand one hundred eighty-eight euros (EUR 7,188) up to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) through the issue of five thousand three hundred twelve (5,312) shares of one euro (EUR 1) each.

The five thousand three hundred twelve (5,312) new shares have been subscribed as follows:

- Kingstone Investment S.à r.l., aforementioned, has subscribed nine hundred thirty-eight (938) shares for the subscription price of one euro (EUR 1) each; and

- Hemstone Holding B.V., aforementioned, has subscribed four thousand three hundred seventy-four (4,374) shares for the subscription price of one euro (EUR 1) each.

The shares so subscribed have been paid up by the conversion of a portion of the share premium of the Company in an amount corresponding with the aforementioned subscription price.

Proof of the existence and of the value of the converted amount has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder further resolves to divide the current share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, into two (2) classes of shares, which are hereby created and consisting of:

(a) Six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Sharequotas with a nominal value of one euro (EUR 1) each; and

(b) Six thousand two hundred fifty (6,250) Class B Sharequotas with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting decides to convert the existing six thousand two hundred fifty shares (6,250) held by Kingstone Investment S.à r.l. aforementioned, into six thousand two hundred fifty shares (6,250) Class A Sharequotas, and the existing six thousand two hundred fifty shares (6,250) owned by Hemstone Holding B.V., aforementioned, into six thousand two hundred fifty shares (6,250) Class B Sharequotas.

Fifth resolution

Pursuant to the above, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A sharequotas (the “Class A Sharequotas”) and six thousand two hundred fifty (6,250) class B sharequotas (the “Class B Sharequotas”, together referred to as sharequotas). The share capital may be modified and additional sharequota classes may be created at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

When all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders’ meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and reduced proportionally. “

Sixth resolution

Article 14 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority representing three quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Each sharequota is entitled to the same fraction of the interim dividend distribution, unless otherwise decided by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least; in such latter case the interim dividend distribution may not be proportional between holders of A Class sharequotas and holders of B Class sharequotas.”

Seventh resolution

Article 18 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represent the net profit of the company. Each year, five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete restitution of the reserve, if at a given moment or for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders’ free disposal, and each sharequota is entitled to the same fraction of such balance, unless otherwise decided by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least; in such latter case the distribution may not be proportional between holders of A Class sharequotas and holders of B Class sharequotas.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version en français du texte qui précède.

L’an deux mille douze, le dix-neuf juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Kingstone Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.312,

détenant cinq mille trois cent douze (5.312) parts sociales,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2012,

2) Hemstone Holding B.V., un naamloze vennootschap constitué selon les lois néerlandaises, ayant son siège social au 208-214, Herengracht, NL–1016BS Amsterdam, Pays-Bas, et inscrit auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 34291821,

détenant mille huit cent soixante-seize (1.876) parts sociales,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2012,

3) Kirchberg Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.599,

détenant temporairement cinq mille trois cent douze (5.312) parts sociales, présente et délibérant avec les autres associés de la société sur le point 1 de l’agenda, sans être autorisée à voter,

ici représentée par Simone Baier, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2012,

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Kirchberg Investment Management S.à r.l. (la «Société»), susmentionnée, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 18 juin 2008, publié le 15 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1745, page 83.745. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte reçu par Maître Jean SECKLER, en date du 2 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1871, page 89.778, le 11 septembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les articles de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent douze euros (EUR 5.312) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à sept mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 7.188) par l'annulation de cinq mille trois cent douze (5.312) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, toutes temporairement détenues par la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent douze euros (EUR 5.312) afin de l'augmenter de son montant actuel de sept mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 7.188) jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de cinq mille trois cent douze euros (EUR 5.312) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Création de différentes catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Catégorie A») et les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Catégorie B»);

4. Conversion des six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales existantes détenues par Kingstone Investment S.à r.l, susmentionnée, en six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Catégorie A, et les six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales détenues par Hemstone Holding B.V., susmentionnées, en six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Catégorie B;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 14 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés, ayant examiné les comptes sociaux intérimaires de la Société à la date du 16 juillet 2012, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent douze euros (EUR 5.312) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à sept mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 7.188) par l'annulation de cinq mille trois cent douze (5.312) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, toutes temporairement détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent douze euros (EUR 5.312) afin de l'augmenter de son montant actuel de sept mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 7.188) jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de cinq mille trois cent douze euros (EUR 5.312) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cinq mille trois cent douze (5.312) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Kingstone Investment S.à r.l., susmentionnée, a souscrit neuf cent trente-huit (938) parts sociales pour le prix de souscription d'un euro (EUR 1) chacune; et

- Hemstone Holding B.V., susmentionnée, a souscrit quatre mille trois cent soixante-quatorze (4.374) parts sociales pour le prix de souscription d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par la conversion d'une partie de la prime d'émission de la Société pour un montant correspondant au prix de souscription ci-dessus.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur du montant converti ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide de diviser le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 Euros) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale de un euro (1 Euro) chacune, en deux catégories d'actions, qui sont ici créées et consistant en:

(a) Six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Catégorie A avec une valeur nominale de un euro chacune (1 Euro); et

(b) Six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Catégorie B avec une valeur nominale d'un euro (1 Euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide de convertir les six mille deux cent cinquante parts sociales (6.250) détenues par Kingstone Investment S.à r.l, susmentionnée, en six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Catégorie A, et les six mille deux cent cinquante parts sociales (6.250) détenues par Hemstone Holding B.V., susmentionné, en six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Catégorie B.

Cinquième résolution

Conformément à ce qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et doit désormais être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 euros), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales catégorie A (les «Parts Sociales Catégorie») et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales catégorie B (les «Parts Sociales Catégorie B»), ensemble désignés comme les parts sociales). Le capital social peut être modifié et des parts sociales additionnelles peuvent être créées à n'importe quel moment par approbation d'(i) une majorité d'actionnaires (ii) représentant trois quarts du capital social au moins conformément avec les dispositions de la Loi.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est à dire, chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts sociales à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Sixième résolution

Article 14 des statuts est modifié et doit désormais être lu comme suit:

«Les résolutions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptée par les associés représentants plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quart du capital social Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Chaque part sociale donne droit à la même fraction du dividende intérimaire de distribution, à moins que décidé autrement par approbation d'(i) une majorité d'actionnaires (ii) représentant trois quarts du capital social au moins; dans ce dernier cas, la distribution des dividendes intérimaires peut ne pas être proportionnelle entre les détenteurs de Parts Sociales Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Catégorie B.»

Septième résolution

L'article 18 des statuts est modifié et doit désormais être lui comme suit:

«L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième de capital social, mais devront être repris, jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés, et chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde, sauf si c'est décidé autrement par approbation d'une (i) majorité d'actionnaires (ii) représentant trois quarts du capital social au moins; dans un tel cas, la distribution peut ne pas être proportionnelle entre les détenteurs de Parts Sociales Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Catégorie B.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.500.-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate ici que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35590. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098387/265.

(120134894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

ITL Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.929.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of July.

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "ITL Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 132.930,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "ITL Holdings II S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 132.929, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated September 20, 2007, published in the Mémorial C number 2688 of November 22, 2007.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

3.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, 9, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.-"ITL Holdings S.à r.l.", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "ITL Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.930, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "ITL Holdings II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.929, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte de Me Paul Frieders, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2688 du 22 novembre 2007.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

3.-"ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.-"ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.-"ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.-"ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.-"ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.-"ITL HOLDINGS S.À R.L." prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.-"ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "ITL HOLDINGS S.À R.L.", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, est dès lors évalué à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098367/117.

(120134905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

EQT SR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.475.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Expansion Capital II Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 45929,

represented by Me Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "EQT SR Holding S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, receivables and other securities of any kind (debt or otherwise), the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees, collateral, pledges or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchases, stock lending and similar transactions.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorized to proceed to the payment of interim dividends, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole participant or in case of plurality of participants, by the general meeting of participants;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. At each meeting, the board of managers may elect a chairman amongst its members and a secretary who needs not to be a manager or a participant.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

The minutes of the meetings of the board of managers may be signed (i) by all the managers, or (ii) by any two managers, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed by the board of managers or (iv) by any one to whom such powers have been delegated by the board of managers.

Written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members

at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:
 EQT Expansion Capital II Limited, prenamed, twelve thousand five hundred parts, 12,500 parts
 TOTAL: twelve thousand five hundred parts, 12,500 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:
 - a) Mr. Jens Höllermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy L-1865 Luxembourg;
 - b) Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966, in Munich, Germany, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - c) Mr. Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy L-1865 Luxembourg; and
 - d) Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est " EQT SR Holding S.à r.l ".

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces (dettes ou autres), la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties, nantissements, gages ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. La Société peut subordonner ses créances (or réclamations) au profit de tiers pour les obligations de l'une de ces sociétés ou entreprises.

La Société peut également conclure, signer, mener à bien et exécuter des swaps, des instruments financiers à terme, des instruments dérivés, des contrats d'options, des rachats, des prêts de titres et opérations similaires.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'un euro (1.- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder aux paiements de dividendes intérimaires à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. A chaque assemblée, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres et un secrétaire qui peut ne pas être un gérant ou associé.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Le procès verbal des réunions du conseil de gérance peut être signé (i) par tous les gérants, ou (ii) par deux gérants, ou (iii) par le président et le secrétaire si désigné par le conseil de gérance ou (iv) par toute personne à qui ces pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance.

Les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens

d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel a été initié à partir de Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

EQT Expansion Capital II Limited, prénommée, douze mille cinq cents parts sociales	<u>12.500 parts sociales</u>
TOTAL douze mille cinq cents parts sociales	<u>12.500 parts sociales</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) M Jens Hoellermann, né le 26 July 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy L-1865 Luxembourg;
 - b) M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - c) M Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy L-1865 Luxembourg; et
 - d) M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle, au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098187/325.

(120135025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Buyadvisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 170.472.

STATUTS

L'an deux mille douze,

Le dix-neuf juillet,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FINCOGEST S.A.", société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, inscrite en date du 16 juin 1988 au Registre fédéral de Commerce à Berne sous le numéro 660.0.483.988-7,

ici représentée par Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 juillet 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a encore pour objet l'acquisition, le développement de tous droits de propriétés industrielles ou intellectuelles ainsi que, plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cette dernière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet les activités d'assistance au développement et à la promotion économique de ses filiales, ceci de manière directe, indirecte ou connexe, et notamment par l'assistance et la prestation de conseils et services.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "BUYADVISOR S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "FINCOGEST S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Axel WEND, consultant, né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Meynioglu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2012. Relation: LAC / 2012 / 34869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098033/100.

(120134907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Jaminska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.606.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012098377/11.

(120135639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.002,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.132.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies registered under number B 73.989 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Joseph Elvinger on 10 August 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 2132 dated 9 October 2010, the articles of association have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 20 December

2011, published in the Mémorial C number 488 dated 24 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.132 (the “Company”).

II.- That the 200,001 (two hundred thousand and one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

“Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 200,001 (two hundred thousand and one Euro) to EUR 200,002 (two hundred thousand and two Euro) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 34,740,468.32 (thirty four million seven hundred forty thousand four hundred sixty-eight Euro and thirty-two eurocents) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Bombardier Transportation Luxembourg Finance of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 200,001 (two hundred thousand and one Euro) to EUR 200,002 (two hundred thousand and two Euro) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 34,740,468.32 (thirty four million seven hundred forty thousand four hundred sixty-eight Euro and thirty-two eurocents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder amounting to EUR 34,740,469.32 (thirty four million seven hundred forty thousand four hundred sixty-nine Euro and thirty-two eurocents) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Bombardier Transportation Luxembourg Finance: 200,002 (two hundred thousand and two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 200,002 (two hundred thousand and two) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred thousand two Euro (EUR 200,002) represented by two hundred thousand two (200,002) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR seven thousand euros (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, une société anonyme constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social sis à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.989 (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de «Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Me Joseph Elvinger le 10 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2132 daté du 9 octobre 2010, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 488 daté du 24 février 2012 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.132 (la «Société»).

II.- Que les 200.001 (deux cent mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un Euro) afin de le porter de son montant actuel de 200.001 EUR (deux cent mille un Euro) à 200.002 EUR (deux cent mille deux Euro) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 34.740.468,32 EUR (trente-quatre millions sept cent quarante mille quatre cent soixante-huit Euro et trente-deux centimes) payable sur le compte de la prime d'émission de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire;

3.- Souscription et paiement par Bombardier Transportation Luxembourg Finance de la nouvelle part sociale par voie d'apport en numéraire;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

6.- Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un Euro), afin de le porter de son montant actuel de 200.001 EUR (deux cent mille un Euro) à un montant de 200.002 EUR (deux cent mille deux Euro) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (la «Nouvelle Part Sociale») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 34.740.468,32 EUR (trente-quatre millions sept cent quarante mille quatre cent soixante-huit Euro et trente-deux centimes) payable sur le compte de la prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique s'élève à 34.740.469,32 EUR (trente-quatre millions sept cent quarante mille quatre cent soixante-neuf Euro et trente-deux centimes) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

A la présente intervient l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport, qui est ainsi à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Bombardier Transportation Luxembourg Finance: 200.002 (deux cent mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Le notaire établit que les 200.002 (deux cent mille deux) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille deux Euro (200.002 EUR), représenté par deux cent mille deux (200.002) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012097981/186.

(120135095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Matterhorn Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.824.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Matterhorn Topco & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.824, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 December 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 14 February 2012 (number 395, page 18932). The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 February 2012, published in the Mémorial C on 27 April 2012 (number 1086, page 52092).

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Myriam HARROCH, private employee, residing in Howald, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of three million eight hundred and eighty-two thousand nine hundred and fifty Swiss Francs (CHF 3,882,950.00), so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty-two million two hundred and eighty-four thousand seven hundred and sixty Swiss Francs (CHF 152,284,760.00) up to one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand seven hundred and ten Swiss Franc (CHF 156,167,710.00) by the issue (i) to Matterhorn Co. Limited, a limited company incorporated in Guernsey (company number: 54695) with its registered office at Royal Bank Place, Third Floor, 1 Glatigny Esplanade, Saint Peter Port, Guernsey GY1 2HJ of seven thousand seventy-nine (7,079) new Ordinary Shares (the "New Ordinary Shares") having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by the incorporation of the Company's reserves out of the share premium account linked to the Ordinary Shares in the amount of seven thousand seventy-nine Swiss Franc (CHF 7,079.00), (ii) to Matterhorn Co. Limited of four thousand eight hundred and forty-five (4,845) new Preferred Shares (the "New Preferred Shares I") having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by the incorporation of the Company's reserves out of the share premium account linked to the Preferred Shares in the amount of four thousand eight hundred and forty-five Swiss Franc (CHF 4,845.00) and (iii) to Matterhorn Holding & Cy S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793 of three million eight hundred and seventy-one thousand twenty-six (3,871,026) new Preferred Shares (the "New Preferred Shares II") having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by the incorporation of the Company's reserves out of the share premium account linked to the Preferred Shares in the amount of three million eight hundred and seventy-one thousand twenty-six Swiss Franc (CHF 3,871,026.00).

2. To decrease the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty-six Swiss Franc (CHF 256.00) so as to bring it from its present amount (post capital increase referred under item 1 above) of one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand seven hundred and ten Swiss Franc (CHF 156,167,710.00) down to one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty-four Swiss Franc (CHF 156,167,454.00) by (i) the cancellation of two hundred and fifty-six (256) existing Ordinary Shares (the "Cancelled Shares") each having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00) currently held by Matterhorn Holding & Cy S.C.A. and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction (i.e. CHF 256.00) for the Cancelled Shares to the Company's share premium account linked to the Ordinary Shares.

3. To re-classify four thousand four hundred and four (4,404) Preferred Shares owned by Matterhorn Co. Limited into four thousand four hundred and four (4,404) Ordinary Shares still to be owned by Matterhorn Co. Limited.

4. To create two classes of shares referred to as the class A shares (the "Class A Shares") and the class B shares (the "Class B Shares") which shall replace the current class of Ordinary Shares.

5. To convert the existing three million seven hundred and forty-two thousand six hundred and eighty (3,742,680) Ordinary Shares into (i) three million four hundred and sixty-three thousand five hundred and seventy-nine (3,463,579) Class A Shares and (ii) two hundred and seventy-nine thousand one hundred and one (279,101) Class B Shares.

6. To decrease the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty-two thousand four hundred and twenty-one Swiss Franc (CHF 252,421.00) so as to bring it from its present amount (post capital increase and decrease referred above) of one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty-four Swiss Franc (CHF 156,167,454.00) down to one hundred and fifty-five million nine hundred and fifteen thousand thirty-three Swiss Franc (CHF 155,915,033.00) by the cancellation of two hundred and fifty-two thousand four hundred and twenty-one (252,421) Class A Shares (the "Cancelled Shares II") each having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00) to be held by Matterhorn Holding & Cy S.C.A., thus for a cancellation price in the amount of one million two hundred and thirty thousand Swiss Franc (CHF 1,230,000.00) which shall be paid upon available reserves.

7. To restate the articles 5.1 of the Company's articles of incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of three million eight hundred and eighty-two thousand nine hundred and fifty Swiss Francs (CHF 3,882,950.00), so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty-two million two hundred and eighty-four thousand seven hundred and sixty Swiss Francs (CHF 152,284,760.00) up to one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand seven hundred and ten Swiss Franc (CHF 156,167,710.00) by the issue:

(i) to Matterhorn Co. Limited, a limited company incorporated in Guernsey (company number: 54695) with its registered office at Royal Bank Place, Third Floor, 1 Gategny Esplanade, Saint Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, represented by Linda Harroch, prenamed by virtue of a proxy granted under private seal on the 12th of July 2012, of seven thousand seventy-nine (7,079) new Ordinary Shares (the "New Ordinary Shares") having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and paid up by the incorporation of the Company's reserves out of the share premium account linked to the Ordinary Shares in the amount of seven thousand seventy-nine Swiss Franc (CHF 7,079.00);

(ii) to Matterhorn Co. Limited, prenamed, of four thousand eight hundred and forty-five (4,845) new Preferred Shares (the "New Preferred Shares I") having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and paid up by the incorporation of the Company's reserves out of the share premium account linked to the Preferred Shares in the amount of four thousand eight hundred and forty-five Swiss Franc (CHF 4,845.00); and

(iii) to Matterhorn Holding & Cy S.C.A., a société en commandité par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793, prenamed by virtue of a proxy granted under private seal on the 12th of July 2012, of three million eight hundred and seventy-one thousand twenty-six (3,871,026) new Preferred Shares (the "New Preferred Shares II") having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and paid up by the incorporation of the Company's reserves out of the share premium account linked to the Preferred Shares in the amount of three million eight hundred and seventy-one thousand twenty-six Swiss Franc (CHF 3,871,026.00).

The proof of the existence of the available share premium has been produced to the undersigned notary through the submission of interim accounts of the Company.

Second resolution

The general meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty-six Swiss Franc (CHF 256.00) so as to bring it from its present amount (post capital increase referred under the first resolution

above) of one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand seven hundred and ten Swiss Franc (CHF 156,167,710.00) down to one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty-four Swiss Franc (CHF 156,167,454.00) by (i) the cancellation of two hundred and fifty-six (256) existing Ordinary Shares (the "Cancelled Shares") each having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00) currently held by Matterhorn Holding & Cy S.C.A. and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction (i.e. CHF 256.00) for the Cancelled Shares to the Company's share premium account linked to the Ordinary Shares.

Third resolution

The general meeting decides to re-classify four thousand four hundred and four (4,404) Preferred Shares owned by Matterhorn Co. Limited into four thousand four hundred and four (4,404) Ordinary Shares still to be owned by Matterhorn Co. Limited. As a consequence of the above resolutions and the re-classification, the allocation of the one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty-four (156,167,454) shares in the Company shall be as follows:

Shareholders	Ordinary Shares	Preferred Shares	Management Share
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	3,459,962	152,238,719	-
Matterhorn Co. Limited	282,718	186,054	-
Matterhorn S.à r.l.	-	-	1
Total	3,742,680	152,424,773	1

Fourth resolution

The general meeting decides to create two classes of shares referred to as the class A shares (the "Class A Shares") and the class B shares (the "Class B Shares"), which shall replace the current class of Ordinary Shares.

Fifth resolution

The general meeting decides to convert the existing three million seven hundred and forty-two thousand six hundred and eighty (3,742,680) Ordinary Shares into (i) three million four hundred and sixty-three thousand five hundred and seventy-nine (3,463,579) Class A Shares and (ii) two hundred and seventy-nine thousand one hundred and one (279,101) Class B Shares. As a consequence of the above resolutions and the conversion of existing Ordinary Shares into Class A Shares and Class B Shares, the allocation of the one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty-four (156,167,454) shares in the Company shall be as follows:

Shareholders	Class A Shares	Class B Shares	Preferred Shares	Management Share
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	3,459,962	-	152,238,719	-
Matterhorn Co. Limited	3,617	279,101	186,054	-
Matterhorn S.à r.l.	-	-	1	1
Total	3,463,579	279,101	152,424,773	1

Sixth resolution

The general meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty-two thousand four hundred and twenty-one Swiss Franc (CHF 252,421.00) so as to bring it from its present amount (post capital increase and decrease referred above) of one hundred and fifty-six million one hundred and sixty-seven thousand four hundred and fifty-four Swiss Franc (CHF 156,167,454.00) down to one hundred and fifty-five million nine hundred and fifteen thousand thirty-three Swiss Franc (CHF 155,915,033.00) by the cancellation of two hundred and fifty-two thousand four hundred and twenty-one (252,421) Class A Shares (the "Cancelled Shares II") each having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00) to be held by Matterhorn Holding & Cy S.C.A., thus for a cancellation price in the amount of one million two hundred and thirty thousand Swiss Franc (CHF 1,230,000.00) which shall be paid upon available reserves.

As a consequence of the above capital decrease, the allocation of the one hundred and fifty-five million nine hundred and fifteen thousand and thirty-three (155,915,033) shares in the Company shall be as follows:

Shareholders	Class A Shares	Class B Shares	Preferred Shares	Management Share
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	3,207,541	-	152,238,719	-
Matterhorn Co. Limited	3,617	279,101	186,054	-
Matterhorn S.à r.l.	-	-	-	1
Total	3,211,158	279,101	152,424,773	1

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend and restate the articles 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

"5.1 The capital is fixed at one hundred and fifty-five million nine hundred and fifteen thousand thirty-three Swiss Franc (CHF 155,915,033.00) represented by (i) three million two hundred and eleven thousand one hundred and fifty-eight (3,211,158) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) two hundred and seventy-nine thousand one hundred and one (279,101) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and fifty-two million four hundred and twenty-four thousand seven hundred and seventy-three (152,424,773) preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the "Shares" or actions de commanditaires) and (iv) one (1) management share (the "Management Share" or action de commandité) with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.00) each. The Management Share is held by Matterhorn S.à r.l., as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at five thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Matterhorn Topco & Cy S.C.A.» (la "Société") une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.824, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C») du 14 février 2012 (numéro 395, page 18932). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 février 2012, publié au Mémorial du 27 avril 2012 (numéro 1086, page 52092).

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Myriam HARROCH, employée privée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante Francs Suisses (CHF 3.882.950,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cent cinquante-deux millions deux cent quatre vingt-quatre mille sept cent soixante Francs Suisses (CHF 152.284.760,00) à cent cinquante-six millions cent soixante sept mille sept cent dix Francs Suisses (CHF 156.167.710,00), par l'émission (i) à Matterhorn Co. Limited, une société à responsabilité limitée (numéro d'immatriculation: 54695) ayant son siège social à Royal Bank Place, Third Floor, 1 Gategny Esplanade, Saint Peter Port, Guernsey GY1 2HJ de sept mille soixante-dix-neuf (7.079) nouvelles Actions Ordinaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et qui seront payées par l'incorporation d'une partie des réserves de la Société hors du compte de prime d'émission lié aux Actions Ordinaires pour un montant de sept mille soixante-dix-neuf Francs Suisses (CHF 7.079,00), (ii) à Matterhorn Co. Limited de quatre mille huit cent quarante-cinq (4.845) nouvelles Actions Préférentielles (les "Nouvelles Actions Préférentielles I") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et qui seront payées par l'incorporation d'une partie des réserves de la Société hors du compte de prime d'émission lié aux Actions Préférentielles pour un montant de quatre mille huit cent quarante-cinq Franc Suisse (CHF 4.845,00) et (iii) à Matterhorn Holding & Cy S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793, de trois millions huit cent soixante et onze mille vingt-six (3.871.026) nouvelles Actions Préférentielles (les "Nouvelles Actions Préférentielles II") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et qui seront payées par

l'incorporation d'une partie des réserves de la Société hors du compte de prime d'émission lié aux Actions Préférentielles pour un montant de trois millions huit cent soixante et onze mille vingt-six Francs Suisses (CHF 3.871.026,00).

2. Réduction de capital d'un montant de deux cent cinquante-six Francs Suisses (CHF 256,00) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-six millions cent soixante sept mille sept cent dix Francs Suisses (CHF 156.167.710,00) à cent cinquante-six millions cent soixante-sept mille quatre cent cinquante-quatre Francs Suisses (CHF 156.167.454,00) par (i) l'annulation de deux cent cinquante-six (256) Actions Ordinaires existantes (les "Actions Annulées") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00) actuellement détenues par Matterhorn Holding & Cy S.C.A. et (ii) d'allouer le montant correspondant à cette réduction de capital (i.e. CHF 256,00) au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions Ordinaires.

3. Re-classification de quatre mille quatre cent quatre (4.404) Actions Préférentielles détenues par Matterhorn Co. Limited en quatre mille quatre cent quatre (4.404) Actions Ordinaires qui seront toujours détenues par Matterhorn Co. Limited.

4. Création de deux nouvelles classes d'actions en remplacement des Actions Ordinaires existantes, les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B").

5. Conversion des trois millions sept cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt (3.742.680) Actions Ordinaires existantes en (i) trois millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.463.579) Actions de Catégorie A et (ii) deux cent soixante-dix-neuf mille cent une (279,101) Actions de Catégorie B.

6. Réduction de capital d'un montant de deux cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-et-un Francs Suisses (CHF 252.421,00) afin de le porter de son montant actuel (après augmentation et réduction de capital telles que mentionnées dans les résolutions suivantes) de cent cinquante-six millions cent soixante sept mille quatre cent cinquante-quatre Francs Suisses (CHF 156.167.454,00) à cent cinquante-cinq million neuf cent quinze mille trente-trois Francs Suisses (CHF 155.915.033,00) par l'annulation de deux cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-et-une (252.421,00) Actions de Catégorie A existantes (les "Actions Annulées II") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00) qui seront détenues par Matterhorn Holding & Cy S.C.A. et ce pour un prix d'annulation d'un million deux cent trente mille Francs Suisses (CHF 1.230.000,00) qui sera payé dès disponibilité de réserves.

7. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante Francs Suisses (CHF 3.882.950,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cent cinquante-deux millions deux cent quatre vingt-quatre mille sept cent soixante Francs Suisses (CHF 152.284.760,00) à cent cinquante-six millions cent soixante-sept mille sept cent dix Francs Suisses (CHF 156.167.710,00), par l'émission:

(i) à Matterhorn Co. Limited, une société à responsabilité limitée (numéro d'immatriculation: 54695) ayant son siège social à Royal Bank Place, Third Floor, 1 Gategny Esplanade, Saint Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, représentée par Madame Linda Harroch, prénommée en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juillet 2012, de sept mille soixante-dix-neuf (7.079) nouvelles Actions Ordinaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et qui sont payées par l'incorporation d'une partie des réserves de la Société hors du compte de prime d'émission lié aux Actions Ordinaires pour un montant de sept mille soixante-dix-neuf Franc Suisse (CHF 7.079,00);

(ii) à Matterhorn Co. Limited, prénommé, de quatre mille huit cent quarante-cinq (4.845) nouvelles Actions Préférentielles (les "Nouvelles Actions Préférentielles I") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et qui sont payées par l'incorporation d'une partie des réserves de la Société hors du compte de prime d'émission lié aux Actions Préférentielles pour un montant de quatre mille huit cent quarante-cinq Francs Suisses (CHF 4.845,00); et

(iii) à Matterhorn Holding & Cy S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793, représentée par Madame Linda Harroch, prénommée en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juillet 2012, de trois millions huit cent soixante et onze mille vingt-six (3.871.026) nouvelles Actions Préférentielles (les "Nouvelles Actions Préférentielles II") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et qui sont payées par l'incorporation d'une partie des réserves de la Société hors du compte de prime d'émission lié aux Actions Préférentielles pour un montant de trois millions huit cent soixante et onze mille vingt-six Francs Suisses (CHF 3.871.026,00).

La preuve de l'existence d'une prime d'émission disponible a été produite au notaire instrument au travers de la mise à disposition de comptes intérimaires de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de deux cent cinquante-six Francs Suisses (CHF 256,00) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-six millions cent soixante sept mille sept cent dix Francs Suisses (CHF 156.167.710,00) à cent cinquante-six millions cent soixante sept mille quatre cent cinquante-quatre Francs Suisses (CHF 156.167.454,00) par (i) l'annulation de deux cent cinquante-six (256) Actions Ordinaires existantes (les "Actions Annulées") chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.00) actuellement détenues par Matterhorn Holding & Cy S.C.A. et (ii) d'allouer le montant correspondant à cette réduction de capital (i.e. CHF 256,00) au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions Ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de re-classifier quatre mille quatre cent quatre (4.404) Actions Préférentielles détenues par Matterhorn Co. Limited en quatre mille quatre cent quatre (4.404) Actions Ordinaires qui seront toujours détenues par Matterhorn Co. Limited. Par conséquent et au regard des résolutions précédentes et de cette re-classification, l'allocation des actions de la Société entre les actionnaires sera comme suit:

Actionnaires	Actions Ordinaires	Actions Préférentielles	Action de Commandité
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	3,459,962	152,238,719	-
Matterhorn Co. Limited	282,718	186,054	-
Matterhorn S.à r.l.	-	-	1
Total	3,742,680	152,424,773	1

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux nouvelles classes d'actions en remplacement des Actions Ordinaires existantes, les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B").

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les trois millions sept cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt (3.742.680) Actions Ordinaires existantes en (i) trois millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.463.579) Actions de Catégorie A et (ii) deux cent soixante-dix-neuf mille cent une (279,101) Actions de Catégorie B. Par conséquent et au regard des résolutions précédentes et de cette conversion des Actions Ordinaires en Actions de Catégorie A et en Actions de Catégorie B, l'allocation des actions de la Société entre les actionnaires sera comme suit:

Actionnaires	Actions de Catégorie A	Actions de Catégorie B	Actions Préférentielles	Action de Commandité
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	3,459,962	-	152,238,719	-
Matterhorn Co. Limited	3,617	279,101	186,054	-
Matterhorn S.à r.l.	-	-	-	1
Total	3,463,579	279,101	152,424,773	1

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de deux cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-et-un Francs Suisses (CHF 252.421,00) afin de le porter de son montant actuel (après augmentation et réduction de capital telles que mentionnées dans les résolutions suivantes) de cent cinquante-six millions cent soixante sept mille quatre cent cinquante-quatre Francs Suisses (CHF 156.167.454,00) à cent cinquante-cinq millions neuf cent quinze mille trente-trois Francs Suisses (CHF 155.915.033,00) par (i) l'annulation de deux cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-et-une (252.421,00) Actions de Catégorie A existantes (les "Actions Annulées II") chacune ayant une valeur nominale

d'un Franc Suisse (CHF 1.00) qui seront détenues par Matterhorn Holding & Cy S.C.A. et ce pour un prix d'annulation d'un million deux cent trente mille Francs Suisses (CHF 1.230.000,00) qui sera payé dès disponibilité de réserves. Par conséquent et au regard des résolutions précédentes et de cette réduction de capital, l'allocation des actions de la Société entre les actionnaires sera comme suit:

Actionnaires	Actions de Catégorie A	Actions de Catégorie B	Actions Préférentielles	Action de Commandité
Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	3,207,541	-	152,238,719	-
Matterhorn Co. Limited	3,617	279,101	186,054	-
Matterhorn S.à r.l.	-	-	-	1
Total	3,211,158	279,101	152,424,773	1

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5.1 des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société est de cent cinquante-cinq millions neuf cent treize mille trente-trois Francs Suisses (CHF 155.915.033,00) représenté par (i) trois millions deux cent onze mille cent cinquante huit (3.211.158) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) deux cent soixante-dix-neuf mille cent une (279,101) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) cent cinquante-deux millions quatre cent vingt-quatre mille sept cent soixante-treize (152.424.773) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles" et ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les "Actions" ou actions de commanditaires) et (iv) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), ayant chacune une valeur d'un Franc Suisse (CHF 1,-). L'Action de Commandité est détenue par Matterhorn S.à r.l., actionnaire commandité.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, M. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9424. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012098477/374.

(120134948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

SRE Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.795.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of June,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

SCANIA CV AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under the number 556084-0976 and having its registered office at SE-151 87 Södertälje, Sweden, represented by Maître Lydie BEURIOT, lawyer, residing at, L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal on May 23, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

SCANIA CV AB (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the Sole Unitholder of "SRE Holding Sàrl", (hereafter referred to as "the Company") a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxem-

bourg, having its registered office in L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.795, incorporated by a deed enacted on April 8, 2011, by Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1713 on July 28, 2011.

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euros) together with a share premium of EUR 7,002,500.- (seven million two thousand five hundred Euros),
2. Allocation of the amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) to the legal reserve of the Company;
3. Subscription and payment of all the additional units and the share premium by the Sole Unitholder by contribution in cash,
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,
5. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euros), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 125 (one hundred twenty five) ordinary shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, to the amount of EUR 100,000.- (one thousand Euros) represented by the existing ordinary shares and by the issue of 875 (eight hundred seventy-five) ordinary shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, together with the payment of a share premium of EUR 7,002,500.- (seven million two thousand five hundred Euros) to be subscribed for on payment of the amount of EUR 7,100,000.- (seven million one hundred thousand Euros) through a contribution in cash described below.

Second resolution

The Sole Unitholder decides to allocate an amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) to the legal reserve of the Company.

Third resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Maître Lydie BEURIOT, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 875 (eight hundred seventy-five) ordinary shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, together with the payment of a share premium of EUR 7,002,500.- (seven million two thousand five hundred Euros) and the allocation of an amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euros) to the legal reserve of the Company, that are paid up by a contribution in cash amounting to EUR 7,100,000.- (seven million one hundred thousand Euros) as documented to the notary with the blocking certificate issued by the bank of the Company attesting the current value and existence of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at EUR 100,000.- (one thousand Euros) represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about three thousand two hundred Euros (EUR 3,200.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze juin,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant,

A comparu:

SCANIA CV AB, une société constituée et organisée selon les lois suédoises, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556084-0976 et ayant son siège social à SE-151 87 Södertälje, Suède,

ici représentée par Maître Lydie BEURIOT, Avocat à la Cour, demeurant au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 23 mai 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

SCANIA CV AB (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'Associé Unique de «SRE Holdng Sàrl», (ci-après dénommée «la Société») une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.795, constituée par un acte du 8 avril 2011, reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1713 du 28 juillet 2011.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) ensemble avec une prime d'émission de EUR 7.002.500,- (sept millions deux mille cinq cents Euros),
2. Allocation d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) à la réserve légale de la Société;
3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique, par un apport en numéraire,
4. Modification de l'article 5. 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social envisagée,
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) à un montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 7.002.500,- (sept millions deux mille cinq cents Euros) devant être souscrites contre paiement d'un montant de EUR 7.100.000,- (sept millions cent mille Euros), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire tel que décrit ci-dessous.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'allouer à la réserve légale de la Société un montant de EUR 10.000,- (dix mille Euros).

Troisième résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Maître Lydie BEURIOT, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 7.002.500,- (sept millions deux mille cinq cents Euros) et l'allocation d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille Euros) à la réserve légale de la Société, et les libérer par l'apport en numéraire à hauteur de EUR 7.100.000,- (sept millions cent mille Euros) tel que décrit par le certificat de blocage émis par la banque de la Société qui a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille deux cents Euros (EUR 3.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BEURIOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2012. Relation: LAC/2012/27857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098813/139.

(120134923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012098378/11.

(120134627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

JER Audrey S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 125.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012098379/10.

(120135775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

JMD Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.169.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.940.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JMD Luxinvest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012098380/11.

(120135684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012098388/11.

(120135630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**JMV Aviation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.540.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098381/9.

(120134695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**JPH Financial Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 95.605.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098382/9.

(120135913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Jungfrau SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.616.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098383/9.

(120135379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**K.F. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098384/10.

(120135527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.**Marienplatz, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 14 décembre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Marienplatz, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B123939 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domicilataire

Référence de publication: 2012098476/17.

(120134760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

K.F. Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098385/10.

(120135598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Karben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098386/10.

(120134693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Klöckner Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098390/10.

(120135125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098391/10.

(120135529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Namrun Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.472.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.
Namrun Finance S.A.
Robert van 't Hoef
Gérant

Référence de publication: 2012098543/14.

(120135680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kailoua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 97.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098392/9.

(120135084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098394/10.

(120134814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kenny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 49.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098397/9.

(120134675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Key-Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.
R.C.S. Luxembourg B 162.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098398/9.

(120135701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Maximilian Centre, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 126.765.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 16 février 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Maximilian Centre, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B126765 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012098479/17.

(120134759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2012098401/13.

(120134662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR Columba Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098402/10.

(120135114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098403/10.

(120135117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR Columba Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098404/10.

(120135115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

Les comptes annuels de 21 juillet 2010 à 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098409/11.

(120135113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR Columba Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098405/10.

(120135116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR International Flooring 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098406/10.

(120135269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR International Flooring 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098407/10.

(120135270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098408/10.

(120135112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Oneida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.231.

Extrait de contrat de cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 23 07.2011, 370 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR de la Société ont été transférées de OCM Luxembourg PF V Sarl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL 3146,230) à OCM Luxembourg EPOF II Sarl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B133551).

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012098579/14.

(120134595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kloutchi International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 46.804.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2012098411/10.

(120135528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kobu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 84.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098412/9.

(120135473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Kohl Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 92.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alphonse KOHL

Associé-Gérant

Référence de publication: 2012098413/11.

(120134917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KPI Retail Property 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098416/10.

(120134573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Patrick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.619.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 25 juin 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 25 juin 2012.

- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 25 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012098594/14.

(120134616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KR Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098417/10.

(120134570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KS Real Estate Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098418/10.

(120134612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KSG Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

KSG Agro S.A.

G.B.A.D. Cousin

Administrateur B

Référence de publication: 2012098419/13.

(120134475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

KTS Kensington Square Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.427.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098420/10.

(120135768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Signature.

Le Cap Azur Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.171.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012098427/11.

(120135262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

L.K Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 62.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.K. PROMOTIONS SA

Référence de publication: 2012098423/10.

(120135264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Lagoon Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.326.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1737 du 25 août 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lagoon Investment

Signature

Référence de publication: 2012098426/15.

(120135777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Le Delage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098428/10.

(120134490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

PSB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.687.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2012:

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098653/19.

(120135162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.157.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098430/10.

(120134903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Lee Cooper Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2012098431/10.

(120135138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Lee Cooper International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.431.

Les comptes annuels pour la période du 25 février 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098432/11.

(120135197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Linksfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 195.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012098434/10.

(120134789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Luxtom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.623.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juillet 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012098469/13.

(120135304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Lux Direct Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 144.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098435/9.

(120135688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012098436/11.

(120134756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Lux Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 144.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098437/9.

(120135677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Société Civile Immobilière de Helfent, Société Civile.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg E 1.676.

L'an deux mille douze, le seizième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean dit Jani THILTGES, cinéaste, né le 28 décembre 1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8077 Bertrange, 238c, rue de Luxembourg;
- 2.- Monsieur Claude WARINGO, cinéaste, né le 5 juin 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel;
- 3.- Monsieur Christian KMIOTEK, éducateur gradué, né le 3 février 1960 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6143 Junglinster, 20, rue Jean-Pierre Ries.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Société Civile Immobilière de Helfent», une société civile immobilière familiale avec siège social à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 1.676, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 21 octobre 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille francs (LUF 99.000,-), divisé en quatre-vingt-dix-neuf (99) parts d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-), et appartenant aux comparants comme suit:

- Monsieur Jean THILTGES, pré-qualifié: trente-trois parts sociales	33
- Monsieur Claude WARINGO, pré-qualifié: trente-trois parts sociales	33
- Monsieur Christian KMIOTEK, pré-qualifié: trente-trois parts sociales	33
Total des parts: quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99

II.- Que l'actif immobilier de la société se compose uniquement des biens et droits immobiliers suivants:

1.- Dans immeuble en copropriété sis à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Bertrange, section A de Bertrange

numéro 1748/5070, lieu-dit «rue de Luxembourg», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 7 ares 67 centiares:

1.- lot 002:

inscrit au cadastre sous le numéro 002.A.A.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un commerce sis au rez-dechaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 93,07 m²,

avec 179,85/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

2.- lot 003:

inscrit au cadastre sous le numéro 003.A.A.01,

soit la propriété privative et exclusive d'un bureau sis au premier étage, d'une surface utile d'après cadastre de 104,76 m²,

avec 161,95/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

3.- lot 004:

inscrit au cadastre sous le numéro 004.A.A.01,

soit la propriété privative et exclusive d'un appartement sis au premier étage, d'une surface utile d'après cadastre de 71,70 m²,

avec 110,84/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

4.- lot 005:

inscrit au cadastre sous le numéro 005.A.A.02,

soit la propriété privative et exclusive d'un duplex sis au deuxième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 39,28 m²,

avec 60,72/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

5.- lot 006:

inscrit au cadastre sous le numéro 006.A.A.02,

soit la propriété privative et exclusive d'un appartement sis au deuxième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 57,68 m²,

avec 89,17/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

6.- lot 007:

inscrit au cadastre sous le numéro 007.A.A.02,

soit la propriété privative et exclusive d'un appartement sis au deuxième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 84,42 m²,

avec 130,50/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

7.- lot 008:

inscrit au cadastre sous le numéro 008.A.B.03,

soit la propriété privative et exclusive d'un duplex sis au troisième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 35,05 m²,

avec 54,18/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

8.- lot 009:

inscrit au cadastre sous le numéro 009.A.A.03,

soit la propriété privative et exclusive d'un grenier sis au troisième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 12,06 m²,

avec 9,32/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

9.- lot 010:

inscrit au cadastre sous le numéro 010.A.A.03,

soit la propriété privative et exclusive d'un grenier sis au troisième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 14,13 m²,

avec 10,92/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

10.- lot 011:

inscrit au cadastre sous le numéro 011.A.A.03,

soit la propriété privative et exclusive d'un grenier sis au troisième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 11,20 m²,

avec 8,66/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

11.- lot 012:

inscrit au cadastre sous le numéro 012.A.A.03,

soit la propriété privative et exclusive d'un grenier sis au troisième étage, d'une surface utile d'après cadastre de 9,37 m²,

avec 7,24/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

12.- lot 013:

inscrit au cadastre sous le numéro 013.B.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 14 m²,

avec 3,35/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

13.- lot 014:

inscrit au cadastre sous le numéro 014.B.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 14 m²,

avec 3,35/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

14.- lot 015:

inscrit au cadastre sous le numéro 015.B.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 14 m²,

avec 3,35/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

15.- lot 016:

inscrit au cadastre sous le numéro 016.C.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 14,50 m²,

avec 3,47/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

16.- lot 017:

inscrit au cadastre sous le numéro 017.C.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 11,50 m²,

avec 2,75/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

17.- lot 018:

inscrit au cadastre sous le numéro 018.C.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 11,50 m²,

avec 2,75/1.000es dans les parties communes, y compris le sol;

18.- lot 019:

inscrit au cadastre sous le numéro 019.C.U.00,

soit la propriété privative et exclusive d'un emplacement sis au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 11,50 m²,

avec 2,75/1.000es dans les parties communes, y compris le sol.

TOTAL DES MILLIEMES DE COPROPRIETE ATTACHES AUX LOTS HYPOTHEQUES: HUIT CENT QUARANTE-CINQ virgule DOUZE millièmes (845,12/1.000es).

Origine de propriété

La société civile immobilière familiale «Société Civile Immobilière de Helfent» a acquis les lots prédésignés de la société à responsabilité limitée «BUREAU SYSTEMS & SERVICES S.à r.l.» en vertu d'un acte de vente immobilière reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 août 1998, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 2 octobre 1998, volume 1561, numéro 4.

2.- Les contenances et superficies indiquées ci-avant d'après les données du cadastre pour les immeubles hypothéqués ne sont portées qu'à titre de renseignement et sans préjudice des contenances et superficies effectives des immeubles, ces derniers étant hypothéqués tels et ainsi qu'ils se poursuivent et se comportent sans aucune exception ni réserve des différents immeubles qui composent la propriété lors même qu'ils auraient été omis dans la désignation détaillée qui précède, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les améliorations et augmentations qui pourraient y être faites.

III.- Que ces droits immobiliers sont évalués, pour les besoins de l'enregistrement, à la somme totale de six cent mille euros (EUR 600.000,-).

IV.- Les comparants étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Conversion du capital social de la Société en euros et augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante euros et soixante-cinq cents (EUR 40,65) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes moyennant un apport en espèces;

2. Reclassification des quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) en cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de huit cent vingt-cinq francs (LUF 825,-);

3. Cession de parts sociales de Monsieur Christian KMIOTEK à Monsieur Jean THILTGES;

4. Cession de parts sociales de Monsieur Christian KMIOTEK à Monsieur Claude WARINGO;

5. Accord des associés pour le financement permettant l'acquisition de ces parts;

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes;

7. Modification de l'article 4 des statuts de la Société suite au transfert du siège social de la Société à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg;

8. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente du premier article des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son compte que pour le compte de tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil d'activité sociale.»;

9. Démission de Monsieur Christian KMIOTEK en tant que gérant de la Société et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat;

10. Divers.

Après en avoir délibéré, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros.

Le capital social de la Société est dorénavant fixé à deux mille quatre cent cinquante-quatre euros et quinze cents (EUR 2.454,15).

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante euros et soixante-cinq cents (EUR 40,65) pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent cinquante-quatre euros et quinze cents (EUR 2.454,15) à deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt cents (EUR 2.494,80), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt cents (EUR 2.494,80), représenté par quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros et vingt cents (EUR 25,20) chacune.

La libération intégrale de l'augmentation de capital social à hauteur de quarante euros et soixante-cinq cents (EUR 40,65) a été réalisée par les trois associés actuels de la Société moyennant un versement en espèces.

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante euros et soixante-cinq cents (EUR 40,65) se trouve dès maintenant à l'entière disposition de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de reclassifier les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros et vingt cents (EUR 25,20) en cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 20,79).

En raison de la prédite reclassification, les parts de la société civile immobilière «Société Civile Immobilière de Helfent» appartiennent dès lors aux associés comme suit:

- Monsieur Jean THILTGES, pré-qualifié: quarante parts sociales	40
- Monsieur Claude WARINGO, pré-qualifié: quarante parts sociales	40
- Monsieur Christian KMIOTEK, pré-qualifié: quarante parts sociales	40
Total des parts: cent vingt parts sociales	120

Troisième résolution

Monsieur Christian KMIOTEK, prénommé, déclare par la présente céder ses vingt (20) parts sociales de la société civile immobilière «Société Civile Immobilière de Helfent», à Monsieur Jean THILTGES, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui est payable conformément aux délais et modalités de paiement arrêtées entre parties.

Le cessionnaire de la prédite cession de parts, Monsieur Jean THILTGES, prénommé, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire Monsieur Jean THILTGES, prénommé, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la susdite cession de parts sociales intervient sans garantie d'actif et de passif et que le prix de la cession ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Messieurs Jean THILTGES, Christian KMIOTEK et Claude WARINGO agissant en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Quatrième résolution

Monsieur Christian KMIOTEK, prénommé, déclare par la présente céder ses vingt (20) parts sociales de la société civile immobilière «Société Civile Immobilière de Helfent», à Monsieur Claude WARINGO, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui est payable conformément aux délais et modalités de paiement arrêtées entre parties.

Le cessionnaire de la prédite cession de parts, Monsieur Claude WARINGO, prénommé, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire Monsieur Claude WARINGO, prénommé, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la susdite cession de parts sociales intervient sans garantie d'actif et de passif et que le prix de la cession ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Messieurs Jean THILTGES, Christian KMIOTEK et Claude WARINGO agissant en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

En raison des prédites cessions, les parts de la société civile immobilière «Société Civile Immobilière de Helfent» appartiennent dorénavant aux associés comme suit:

- Monsieur Jean THILTGES, pré-qualifié: soixante parts sociales	60
- Monsieur Claude WARINGO, pré-qualifié: soixante parts sociales	60
Total des parts: cent vingt parts sociales	120

Cinquième résolution

Les associés actuels donnent leur accord pour que la société civile immobilière «Société Civile Immobilière de Helfent» donne en garantie une hypothèque en deuxième rang sur l'immeuble commercial sis à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Bertrange, section A de Bertrange, numéro 1748/5070, lieu-dit «rue de Luxembourg», contenant 07 ares 67 centiares, pour le financement bancaire à accorder en vue d'acquiescer les parts sociales vendues par Monsieur Christian KMIOTEK à Messieurs Jean THILTGES et Claude WARINGO.

Sixième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt cents (EUR 2.494,80), divisé en cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 20,79) chacune.

Ces parts sociales ont été réparties comme suit:

- Monsieur Jean THILTGES, pré-qualifié: soixante parts sociales	60
- Monsieur Claude WARINGO, pré-qualifié: soixante parts sociales	60
Total des parts: cent vingt parts sociales	120

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des

versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt cents (EUR 2.494,80) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.».

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société suite au transfert du siège social de la Société à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg, intervenu sous seing privé par décision de l'assemblée générale prise le 11 mai 2006.

L'article 4 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.».

Huitième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la Société et de modifier le premier article des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son compte que pour le compte de tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes et dans les limites permises par la loi.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil d'activité sociale.».

Neuvième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Christian KMIOTEK, pré-qualifié, en tant que gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Les associés confirment les mandats de gérants de la Société de Monsieur Jean THILTGES et Monsieur Claude WARINGO, nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de trente-huit mille huit cents euros (EUR 38.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Thiltges, C. Waringo, C. Kmiotek, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2012. Relation: DIE/2012/5922. Reçu douze mille (12.000,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012098745/282.

(120134956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Raya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.091.

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAYA S.A. avec siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros), représenté par 3.150 (trois mille cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 123.091, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 271 du 28 février 2007.

L'assemblée est ouverte à 12 heures 30 sous la présidence de Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Davide MURARI, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 53.500,00 (cinquante-trois mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.500,00 (trente et un mille cinq cents euros) à EUR 85.000,00 (quatre-vingt-cinq mille euros) par création et émission de 5.350 (cinq mille trois cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes existantes et paiement d'une prime d'émission de EUR 408,75 par action.

2. Souscription de 5.350 nouvelles actions par un nouvel actionnaire Monsieur Alfio Maria PUGLISI COSENTINO; libération intégrale des 5.350 nouvelles actions et paiement d'une prime d'émission de EUR 408,75 par action, par conversion partielle de créance détenue par Monsieur Alfio Maria PUGLISI COSENTINO envers la Société et renonciation de l'actionnaire unique Monsieur Salvatore PUGLISI COSENTINO à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: "Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) entièrement libérées".

4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital de la société d'un montant de EUR 53.500,00 (cinquante-trois mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.500,00 (trente et un mille cinq cents euros) à EUR 85.000,00 (quatre-vingt-cinq mille euros) par création et émission de 5.350 (cinq mille trois cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes et paiement d'une prime d'émission de EUR 408,75 par action.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique Monsieur Salvatore PUGLISI COSENTINO, ici représenté par Monsieur Davide MURARI, précité en vertu d'une procuration comme mentionnée ci-avant, ayant déclaré avoir renoncé, si nécessaire, à son droit de souscription préférentiel, toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

Monsieur Alfio Maria PUGLISI COSENTINO, entrepreneur, né le 31 janvier 1943 à Acireale (Italie) demeurant à I-00196 Rome, Via Jacopo Peri, 1, ici représenté par Monsieur Davide MURARI, précité, en vertu d'une procuration donnée

sous seing privé le 24 juillet 2012 qui déclare souscrire les cinq mille trois cent cinquante (5.350) actions nouvellement émises et les libérer intégralement ainsi qu'une prime d'émission de EUR 408,75 par action, par conversion partielle d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par Monsieur Alfio Maria PUGLISI COSENTINO, précité envers la Société.

Le montant total de l'apport en ce inclus la prime d'émission est évalué à EUR 2.240.312,50.

Ladite procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Un rapport d'évaluation a été émis par Compagnie Européenne de Révision S. à r.l. représentée par Monsieur Yves Mertz, réviseur d'entreprises agréé, RCS Luxembourg B numéro 37.039, en date du 24 juillet 2012, suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 premier paragraphe des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 85.000,00 (quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par 8.500 (huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.600 (deux mille six cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 juillet 2012. LAC / 2012 / 35404. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098691/100.

(120134845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098495/10.

(120134639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.
